RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORNAIRE (SAS)

3PAN

Société par Actions Simplifiée

Au capital de **10 000** euros

Siège social : **312 Cours Emile Zola 69100 Villeurbanne**

N° SIREN 830 636 999 - RCS LYON

Procès-verbal de la dissolution de la société Du 25 septembre 2023.

L'an 2023,
Le 25 septembre,
A 18 heures.

Les associés de la société 3PAN, SAS au capital de 10 000 euros divisés en 10 000 parts sociales, dont le siège social est au 312 COURS EMILE ZOLA 69100 VILLEURBANNE, se sont réunis au dit siège.

1) **Monsieur PHOUMALAVONG Pathana** Né le [redacted] à [redacted]
   - propriétaire de 6 000 parts sociales, numérotées de 1 à 6 000 ;

2) **Monsieur PHOUMALAVONG Anongdeth** Né le [redacted] à [redacted]
   - propriétaire de 2 000 parts sociales, numérotées de 6 001 à 8 000 ;

3) **Madame PHOUMALAVONG Netnapha** Née le [redacted] à [redacted]
   - propriétaire de 2 000 parts sociales, numérotées de 8 001 à 10 000 ;

Soit au total 3 associés présents, totalisant 10 000 (nombre) parts.

Monsieur le Président constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé aux associés.

Monsieur le Président rappelle ensuite aux associés que l'ordre du jour de la présente assemblée générale est le suivant : **la dissolution de la société.**

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT : En sa qualité de Président, Monsieur, PHOUMALAVONG Pathana a établi un rapport de gestion et comptes annuels.

II - A MIS AU VOTE LES DECISIONS SUIVANTES :

Première résolution

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion, Le Président décide de procéder à la dissolution anticipée de la **SAS 3PAN** et à sa liquidation amiable.

Il décide que l'existence de la société se poursuivra jusqu'à la clôture de la liquidation, que pendant la période de liquidation, la raison sociale de la société sera suivie des mots « société en liquidation » ainsi que du nom du liquidateur et que le siège social de la liquidation est situé au 312 Cours Emile ZOLA – 69100 Villeurbanne

Cette résolution est adoptée à *la majorité.*

Deuxième résolution

Le Président désigne en qualité de liquidateur : Madame Netnapha PHOUMALAVONG – 312 Cours Emile ZOLA pour une durée de 12 mois. Celle-ci déclare qu'elle accepte les fonctions de liquidateur et qu'elle ne fait l'objet d'aucune décision lui interdisant de les exercer.

Le liquidateur devra en assemblée générale ordinaire dans un délai de 2 mois suivant sa nomination pour leur rendre compte de l'avancement des opérations de liquidation, de la situation financière de la société et du délai nécessaire pour poursuivre la liquidation. Elle devra ensuite les réunir au moins une fois par an dans un délai de six mois suivant la clôture de l'exercice pour l'approbation des comptes annuels.

Cette résolution est adoptée à *la majorité.*

Troisième résolution

Sous réserve des prescriptions des articles L237-1 à 237-13 du Code de commerce, le Président accorde au liquidateur les pleins pouvoirs pour qu'il exécute sa mission. Elle est autorisée à poursuivre les affaires en cours uniquement pour les besoins de la liquidation.

Cette résolution est adoptée à *la majorité.*

Quatrième résolution.

Le Président donne mandat au liquidateur pour remplir les formalités légales de publicité relatives aux décisions qu'elle a adoptées et qui sont consignées ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à *la majorité.*

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément aux statuts, par Monsieur PHOUMALAVONG Anongdeth, Madame PHOUMALAVONG Netnapha et Monsieur PHOUMALAVONG Pathana ; pour servir et valoir ce que de droit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Villeurbanne
Le 25 septembre2023
Fait en 3 exemplaires pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

Le Président
Monsieur PHOUMALAVONG Pathana



Monsieur PHOUMALAVONG Anongdeth

Madame PHOUMALAVONG Netnapha

